



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Explorez les possibilités qui s'offrent à vous !

Prêts et bourses canadiens aux étudiants

Les études postsecondaires sont à votre portée. Les prêts et bourses canadiens aux étudiants, combinés aux programmes d'aide aux étudiants offerts par les provinces et les territoires, peuvent vous aider à obtenir l'argent dont vous avez besoin pour poursuivre des études.

Combien puis-je obtenir sous forme de prêts?

- » Jusqu'à 210 \$ par semaine en prêts fédéraux, pour les étudiants à temps plein;
- » Jusqu'à 10 000 \$ en prêts fédéraux, pour les étudiants à temps partiel.

Combien puis-je obtenir sous forme de bourses?

- » Jusqu'à 250 \$ par mois, pour les étudiants à temps plein issus d'une famille à faible revenu;
- » Jusqu'à 100 \$ par mois, pour les étudiants à temps plein issus d'une famille à revenu moyen;
- » Jusqu'à 2 000 \$ par année scolaire, pour les étudiants ayant une invalidité permanente;
- » Jusqu'à 8 000 \$ par année scolaire pour l'achat d'équipement et de services, dans le cas des étudiants ayant une invalidité permanente (une demande distincte doit être remplie);
- » Jusqu'à 200 \$ par mois par enfant âgé de moins de 12 ans, dans le cas des étudiants à temps plein à faible revenu ayant des personnes à charge;
- » Un montant de 40 \$ à 60 \$ par semaine d'études, pour les étudiants à temps partiel à faible revenu ayant des personnes à charge;
- » Jusqu'à 1 200 \$ par année scolaire, pour les étudiants à temps partiel issus d'une famille à faible revenu.

Avec l'estimateur d'aide financière aux étudiants accessible à l'adresse Cibletudes.ca, vous pouvez avoir une idée du montant auquel vous pourriez avoir droit.

* Pour obtenir une définition de « personne protégée », consultez Cibletudes.ca.



Suis-je admissible?

Pour être admissible, vous devez être :

- » citoyen canadien, résident permanent ou « personne protégée »*;
- » accepté ou inscrit à temps plein ou à temps partiel à un programme menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat offert dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Les prêts et bourses canadiens aux étudiants sont offerts aux étudiants de partout au Canada, sauf ceux dont l'adresse permanente se trouve au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut.

Comment faire ma demande?

- » Vous devez obtenir un formulaire de demande auprès du bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou de votre territoire. Consultez Cibletudes.ca pour obtenir une liste des points de contact.

Différence entre prêts et bourses
Les prêts doivent être remboursés avec intérêts. Les bourses, elles, n'ont pas à être remboursées!



Cibletudes.ca/explore

- » Lorsque vous faites une demande, votre admissibilité aux prêts et bourses canadiens aux étudiants ainsi qu'aux prêts et bourses offerts par le programme d'aide financière aux étudiants de votre province ou de votre territoire sera évaluée automatiquement.

Quand dois-je rembourser mon prêt étudiant?

Vous devez commencer à rembourser votre prêt six mois après avoir terminé ou abandonné vos études (ou pour les prêts d'études à temps plein, après que vous avez cessé d'étudier à temps plein pour étudier à temps partiel), mais des intérêts s'accumulent pendant cette période de six mois.

Et si j'ai besoin d'aide afin de rembourser mon prêt?

Le Programme d'aide au remboursement vous permet de ne rembourser que ce que vous pouvez raisonnablement payer. Si vous êtes admissible, le montant des versements sera calculé en fonction du revenu et de la taille de votre famille. Dans certains cas, l'emprunteur n'a pas à effectuer de remboursement tant que son revenu n'a pas augmenté. Si vous avez déjà un prêt étudiant, communiquez avec le Centre de service national de prêts aux étudiants afin de discuter de vos options.

D'autres renseignements?

- » Consultez Cibletudes.ca/explorer
- » Communiquez avec le bureau d'aide financière aux étudiants de votre province ou de votre territoire
- » Appelez le Centre de service national de prêts aux étudiants
Sans frais : 1 888 815-4514 (en Amérique du Nord)
800 2 225-2501 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
ATS : 1 888 815-4556
- » Appelez 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications
Ressources humaines et Développement
des compétences Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, 10e étage
Gatineau, (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260
En ligne : <http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2011

Papier
N° de cat. : HS48-4/2010
ISBN : 978-1-100-51496-3

PDF
N° de cat. : HS48-4/2010F-PDF
ISBN : 978-1-100-94478-4

Remarque : La présente publication reflète les renseignements et les politiques en vigueur au moment de l'impression. Pour les renseignements les plus à jour, consultez Cibletudes.ca.

